

LA LETTRE DES NATURALISTES



FÉVRIER 2018 – N° 128

Association affiliée à :



A la découverte de nos zones humides !

Ce milieu fragile qui nous protège...

du samedi **27 janvier** au dimanche **25 février**

3^{ème}
édition

Du 27 janvier au 25 février les journées mondiales des zones humides seront l'occasion d'attirer l'attention du public sur l'intérêt de ces espaces particulièrement riches en biodiversité mais fréquemment menacés par des activités humaines (défrichement, urbanisation sauvage, agriculture et pâturage...). Comme les années précédentes l'association des Naturalistes proposera surtout des visites de mangroves :

- **Samedi 10 février** : nettoyage de la mangrove et replantation de palétuviers dans la mangrove de Miangani (Longoni). Sur inscription uniquement: secretariat@naturmay.org / 02 69 63 04 81
- **Samedi 10 février** : découverte de la mangrove de Tsingoni. Rendez vous à 9h sur le rond point de Tsingoni.
- **Samedi 17 février** : découverte de la mangrove et de la zone humide de Zidakani. Rendez-vous à 9h, sur la place de la mosquée de Tsingoni. Prévoir une marche d'environ 2h.
- **Samedi 24 février** : la retenue collinaire de Combani. Rendez-vous à 9h devant l'ancienne exploitation Guerlain à Combani.



LA PREFECTURE REGLEMENTE (ENFIN) LA PRATIQUE DU BRÛLIS



L'association a souvent dénoncé les effets néfastes de la culture sur brûlis et l'absence de réaction des services de l'Etat à ce sujet. L'arrêté publié par la préfecture en fin d'année ne nous donne pas totale satisfaction mais constitue cependant un progrès important.

Ne voulant pas totalement interdire la pratique traditionnelle du brûlis, la préfecture cherche à l'encadrer fortement, au risque d'aboutir à une réglementation un peu compliquée et difficile à appliquer.

L'arrêté distingue l'« incinération » (brûlis de végétaux préalablement coupés et regroupés en tas) du « feu courant » (brûlis de végétaux sur pied)

Le feu courant est totalement interdit toute l'année. L'incinération, pendant la période de risque fort (de juillet à décembre inclus), peut être autorisée sous réserve de déclaration préalable et d'accord écrit de la DAAF aux conditions suivantes :

- Ne pratiquer l'incinération que si le déclarant est propriétaire ou ayant droit,
- Pratiquer l'incinération exclusivement à des fins agricoles,
- Regrouper les matériaux à brûler en tas ou andains sur un espace bien déterminé,
- N'effectuer la mise à feu que par vent calme (moins de 20 km/h),
- Ne procéder à l'incinération qu'entre le lever du soleil et 2h avant le coucher du soleil,
- Ne pas utiliser pour la mise à feu d'hydrocarbures, de matières plastiques ou de pneus,
- Assurer une surveillance constante jusqu'à extinction complète,
- Prévenir les sapeurs-pompiers en cas de propagation incontrôlée,
- Présenter la déclaration visée par la DAAF à toute réquisition sur le terrain.

On conviendra volontiers que les conditions sont assez contraignantes et pourraient éviter bon nombre de brûlis habituellement constatés. Reste une question essentielle : qui va constater et sanctionner les infractions ? L'arrêté cite les agents de la police judiciaire, la police municipale et tous les agents de l'Etat ou de l'ONF assermentés. On a quelques doutes sur la disponibilité de ces personnels à battre la campagne pour distribuer des amendes de 135 € à des particuliers souvent insolubles...

De son côté l'association invite ses adhérents à lui communiquer, sans délai si possible, les brûlis ne respectant pas la réglementation ci-dessus pour transmission aux agents assermentés...

Formation des bénévoles

Mayotte Nature Environnement organise prochainement trois sessions de formation gratuites pour les bénévoles :

- Dimanche 4 février : mangroves et forêts
- Samedi 10 février : la protection du lagon
- Samedi 17 février : santé et environnement

Formations gratuites, ouvertes à tous. Pour renseignements et inscriptions :

secretariat@naturmay.org / 02 69 63 04 81

Samedi 17 Mars :

Séminaire des accompagnateurs de randonnée

Pas de sortie organisée par les Naturalistes le samedi 17 mars. Tous les accompagnateurs seront en séminaire pour faire le bilan des sorties et préparer des nouveautés (notamment l'automatisation des inscriptions aux sorties).

Ce sera également l'occasion d'accueillir de nouveaux candidats accompagnateurs..

Pour cela prenez contact avec Odile : ofrandos@gmail.com

OBSERVATIONS NATURALISTES

Avis aux amateurs : un chercheur, spécialiste des odonates (libellules et demoiselles) sera en mission à Mayotte en avril-mai. Il souhaiterait pouvoir récupérer :

- Un maximum de photos de libellules, en précisant la localisation, date et auteur.
- Des exuvies (dernières peaux larvaires) au bord des cours d'eau, des plans d'eau et dans les marais (au sol, sur les pierres, dans la végétation). Les mettre dans un récipient avec date et localisation. Pour récompenser les contributeurs une sortie de terrain sera organisée avec le chercheur pendant sa mission.

Transmettre ces données à Katydjia : developpement@naturmay.org / 07 83 75 14 17

APPEL A PARTICIPATION

L'association travaille sur un gros projet impliquant un grand nombre de classes de l'école élémentaire sur le double objectif :

- de la gestion des déchets
- de la connaissance et de la protection de l'écosystème mangrove.

Nous souhaiterions constituer une cellule d'aide et de conseil composée notamment d'enseignants.

Contacteur : developpement@naturmay.org / 07 83 75 14 17

Calendrier des sorties Naturalistes - Février 2018 -



Les sorties marquées de ces symboles nécessitent un **prépaiement obligatoire**.

Dimanche 4 février :

Sur les hauteurs de
M'Tsamoudou

Carole: carolemay@laposte.net



Dimanche 4 février :

Kayak à Iloni



Valérie: secretariat@naturmay.org

Samedi 10 février :

PMT : de la passe en S



aux piscines de Saziley

Odile: secretariat@naturmay.org

**Samedi 10 - dimanche
11 février :**



Bivouac à l'îlot de Bandré

Odile et Michel:

secretariat@naturmay.org

Dimanche 11 février :

Crêtes de Chiconi

Dominique et Marie-Claire:

didelot.dominique@orange.fr



Dimanche 11 février :

Randonnée et marché
paysan d'Acoua

Agnès: senga38@gmail.com

**Dimanche 11 février
(Après-midi)**

Les crêtes de Bandré

Michel: [administratif@](mailto:administratif@naturmay.org)

naturmay.org

Samedi 17 février

De la plage de Bandrakouni au
tour du Choungui via le Bwe Foro

Bernard et Annick: bernard.zac@orange.fr

bernard.zac@orange.fr

Samedi 17 février

Vahibé-Miréréni

Thomas: janiertoma@yahoo.fr



Samedi 17 février

Les crêtes de Saziley

Jean-Christophe et Cathy:

kyt.bagarry@gmail.com

Samedi 17 février (A-midi)

Visite de l'ancien domaine

sucrier de Soulou

Michel: [administratif@](mailto:administratif@naturmay.org)

naturmay.org

Dimanche 18 février

(matin)

Sohoa-entre forêt et lagon

Gérard et Lydie: [gerard.](mailto:gerard.naturalistes@gmail.com)

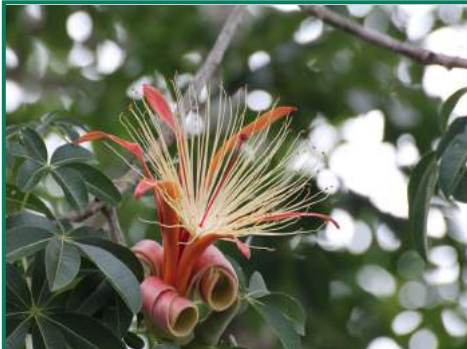
naturalistes@gmail.com

Dimanche 18 février :

Saziley depuis Dapani, à la découverte des baobabs malgaches

Michel: [administratif@](mailto:administratif@naturmay.org)

naturmay.org



Dimanche 25 février

Atelier de cuisine mahoraise

Agnès : senga38@gmail.com

Mardi 27 février :

La maison du gouverneur

Isabelle : [isa.dauzats@](mailto:isa.dauzats@gmail.com)

[gmail.com](mailto:isa.dauzats@gmail.com)

Vendredi 2 mars

Ilot Aviateur

Odile : ofrandos@gmail.com

Samedi 3 mars :

PMT : de la passe en S aux piscines de Saziley

Odile : [secretariat@naturmay.](mailto:secretariat@naturmay.org)

[org](http://naturmay.org)

Mercredi 7 mars :

Coucher du soleil au lac

Dziani

Odile : ofrandos@gmail.com

Pour s'inscrire à une sortie, il faut :

- Adhérer à l'association pour accéder aux activités (cotisation annuelle et individuelle de 10 €).
- Contacter uniquement par mail le bénévole accompagnateur indiqué sous la sortie
- Le tarif de base d'une sortie est de 4€. A cela peut s'ajouter le prix de prestations extérieures (repas, kayak, bateau...). Dans ce cas le règlement doit avoir été effectué avant la sortie.
- Pour des demandes de covoiturage, précisez vos besoins à l'accompagnateur ou consultez le site www.covoiturage-mayotte.fr

Les Naturalistes, environnement et patrimoine de Mayotte

02.69.63.04.81 - secretariat@naturmay.org - www.naturalistesmayotte.fr

10, rue Mamawé - 97600 Mamoudzou (près du Conseil Départemental et de l'église)

